

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-27(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 7 octobre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 19
Absents : 3
Votants : 20 (19 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le : **20 OCT. 2020**
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération : **20 OCT. 2020**

L'an deux mille vingt et le 15 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant reçu pouvoir de mme Brigitte REYNAUD), Alberta VALLÉE.
Messieurs Bruno ACCIAI (représentant mme Patricia GRANET-BRUNELLO), Serge CAREL, Claude FIAERT, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur Bruno ACCIAI), Brigitte REYNAUD (ayant donné pouvoir à madame Geneviève PRIMITERRA) ;
Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Objet : Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité National d'Action Sociale

Le président expose :

Depuis 1999, le SDIS des Alpes de Haute-Provence adhère au Comité National d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions de la convention d'adhésion, chaque adhérent doit désigner deux délégués de façon paritaire (un élu et un agent) qui représentent le CNAS auprès de la structure et qui siègent aux instances du CNAS.

Il est demandé au président du conseil d'administration de désigner un représentant de l'établissement pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Le président propose de désigner Robert GAY pour siéger au CNAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont validé cette désignation à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN